La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 juillet 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE D'ACTON VALE

S.O. 2023-06-19 Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1 Madame Johanne Joannette, conseillère district no. 2 Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no.3 Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4 Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5 Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Vicky Lessard, directrice générale adjointe et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 007-2023.

#### Projet de règlement 007-2023

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de fixer à 90 mètres carrés la superficie maximale d'un bâtiment accessoire détaché dans les zones 146 et 147 »;

Le projet de règlement nº 007-2023 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

#### Rs.2023-06-241 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juin 2023 avec la modification suivante :

#### AJOUTER:

10.5 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada, risques et assurances Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## Rs.2023-06-242 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 juin 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juin 2023, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### CORRESPONDANCE.

### Rs.2023-06-243 <u>CAMPAGNE DE FINANCEMENT POSTALE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES ST-HYACINTHE-ACTON.</u>

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne postale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### DEMANDE DE COMMANDITE DES « TROIS POULES EN CAVALE ».

« Les Poules en cavale » trio formé d'Isabelle Godin, Karine Traversy et Andréanne Beaugrand, soumettent une demande de commandite à la Ville d'Acton Vale, afin d'amasser des fonds pour différentes associations, dans le cadre du « Rose Trek – Marco 2024 ».

Le conseil en prend acte.

## Rs.2023-06-244 <u>DEMANDE DE COMMANDITE DU SERVICE DES INCENDIES D'ACTON VALE.</u>

Attendu que le Club social des pompiers du Service des incendies d'Acton Vale organise leur pique-nique annuel qui aura lieu le samedi 12 août 2023 au Carrefour des générations;

Attendu que le Club social demande à la Ville d'Acton Vale une

commandite pour les frais de location;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise une dépense d'un montant de la valeur de la location du Carrefour des Générations, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Service des incendies d'Acton Vale, à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### Rs.2023-06-245 **DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES D'ACTON VALE.**

Attendu que la Maison des Jeunes d'Acton Vale souhaite faire une levée de fonds de type lave-auto le 22 juillet 2023, de 11h à 15h, dans leur stationnement;

Attendu que la Maison des Jeunes soumet une demande à la Ville d'Acton Vale afin d'avoir l'autorisation d'utiliser le stationnement de la Maison des Jeunes pour y tenir un lave-auto et l'autorisation de pouvoir faire venir des camions food-truck;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la Maison des Jeunes à tenir un laveauto le 22 juillet 2023, de 11h à 15h, dans leur stationnement;

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'utilisation temporaire de camions foodtruck, pour la tenue de leur activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## INVITATION À UN SOUPER SPECTACLE ORGANISÉ PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

Invitation au souper spectacle organisé par la Foire agroalimentaire qui aura lieu le 8 juillet 2023, au parc Donald-Martin.

Le conseil en prend acte.

## <u>RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.</u>

Aucune dépense prévue.

#### Rs.2023-06-246

## RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION TEMPORAIRE DE CHAPITEAUX POUR LES VENTES TROTTOIR.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'installation temporaire de chapiteaux pour la tenue des ventes trottoir, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 4 septembre 2023;

Que la Ville n'autorise qu'aucun piquet ne soit enfoncé dans l'asphalte et/ou le ciment appartenant à cette dernière.

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- ...Dépôt du rapport du département suivant :
  - a) Rapport d'intervention du service incendie.

#### Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

#### Le conseil prend acte.

#### Rs.2023-06-247

## RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR L'AUSCULTATION DE L'ÉTAT DE LA CHAUSSÉE DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE D'ACTON VALE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour l'auscultation de l'état de la chaussée du réseau routier de la Ville d'Acton Vale.

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## Rs.2023-06-248 <u>RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BFL CANADA.</u>

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu sa police d'assurance de responsabilité civile pour l'ajout du pumptrack;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 818.71 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le fonds général au poste budgétaire 02-701-50-420, à *BFL* pour l'ajout du pumptrack.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### Rs.2023-06-249

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 007-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN DE FIXER À 90 MÈTRES CARRÉS LA SUPERFICIE MAXIMALE D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DÉTACHÉ DANS LES ZONES 146 ET 147.

Attendu que le premier projet du règlement 007-2023 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023 par la résolution 2023-06-226;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 juin 2023 à 20h;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 007-2023 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de fixer à 90 mètres carrés la superficie maximale d'un bâtiment accessoire détaché dans les zones 146 et 147 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### Rs.2023-06-250

# ADOPTION DU RÈGLEMENT 008-2023 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 juin 2023, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg.008-2023 « Règlement numéro 008-2023 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

# AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 009-2023 FIXANT LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE D'ACTON VALE DE L'ENTRETIEN DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 009-2023 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville d'Acton Vale de l'entretien de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 009-2023 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville d'Acton Vale de l'entretien de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée », qui sera adopté à une séance subséquente.

#### Rs.2022-06-251

## RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BFL CANADA, RISQUES ET ASSURANCES INC.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement, une facture émise pour le renouvellement 2023-2024 Cyber risques;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 7 737.73 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-00-420 à BFL Canada risques et assurances Inc. pour le paiement de la facture portant le numéro 546821, émise le 14 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### Rs.2023-06-252

# RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LE SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC (SPQ) – SECTION LOCALE ACTON VALE.

Considérant la convention collective signée entre les parties;

Considérant la demande de l'employé #5569;

Considérant que l'employeur désire encadrer les modalités de l'entente;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la directrice ressources humaines et

dga, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le SPQ-Section locale Acton Vale, ayant pour objet « Formation de l'employé #5569 »;

D'autoriser la directrice générale, la directrice ressources humaines et dga, le président et le vice-président du syndicat à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### Rs.2023-06-253

## MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - APPEL D'OFFRES #CHI-20242025 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tôte de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer l'hypochlorite de sodium 12 %, PAX-XL8, dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de **32 000 litres d'***Hypochlorite de sodium 12%* (*Chlore liquide*) *en vrac et de 36 000 kg de Sulfate ferrique* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au le 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres ;

Que la Ville d'Acton Vale confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises en ligne à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

#### Rs.2023-06-254

DEMANDE DE CONSENTEMENT À UNE REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR LA COMPAGNIE BOB MAGNALE ARTISANS BRASSEURS, CONCERNANT UN PROJET COMMERCIAL CONSTITUÉ D'UN SALON DE DÉGUSTATION INTÉRIEUR ET D'UNE TERRASSE EXTÉRIEURE AU 500-1 RUE BONIN À ACTON VALE.

Attendu que la compagnie Bob Magnale, Artisans Brasseurs présente une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour un salon de dégustation complémentaire aux activités industrielles de fabrication de boissons alcoolisées, qui sont réalisées au 500-1, 500-2 et 500-3 rue Bonin à Acton Vale;

Attendu que l'an dernier cet usage conditionnel fut accordé pour un salon de dégustation de moindre capacité et que l'entreprise souhaite apporter les modifications suivantes :

 Augmenter la superficie du local réservé à l'activité de dégustation pour porter le nombre de places assises à 75 à l'intérieur du bâtiment et conserver une terrasse saisonnière extérieure de 24 places assises;

- Avoir l'option de pouvoir ouvrir du lundi au dimanche de 9h à 1h pour des événements spéciaux ponctuels en plus des heures d'ouverture autorisées l'an dernier;
- Avoir la possibilité d'offrir des produits alimentaires à consommer sur place;

Attendu que le règlement sur les usages conditionnels numéro 023-2021 définit un salon de dégustation de la façon suivante : Un lieu où l'on sert des produits alimentaires, avec ou sans alcool, incluant ou non une terrasse saisonnière et pouvant occasionnellement présenter des spectacles. Le salon de dégustation ne doit exister que pour mettre en valeur les produits alimentaires fabriqués et transformés sur place;

Attendu que les critères d'évaluation de la demande édictés à l'article 3.2 du règlement sur les usages conditionnels seraient respectés;

Attendu que les usages commerciaux de classe B-2 (Bars, brasseries) et de classe C-3 (Restaurants) ne sont pas autorisés dans la zone 408 où est situé le bâtiment visé par la demande;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder l'usage conditionnel demandé aux conditions suivantes :

- Le nombre de personnes pouvant être admises devrait être limité à 75 à l'intérieur du local et à 24 sur la terrasse extérieure.
- Les heures d'ouverture autorisées devraient être les mêmes que l'an dernier, soit :
  - Jeudi de 15h à 21h
  - Vendredi de 12h à 21h
  - Samedi de 12h à 21h
  - Dimanche de 12h à 18h
- Que la tenue d'événements spéciaux ponctuels, pour lesquels une modification des heures d'ouverture permise est prévue, devrait être autorisée au préalable par le conseil municipal.
- Que les aliments servis sur place se limitent à des produits conformes aux lois et règlements édictés par les instances gouvernementales, dont le MAPAQ.
- Que la Ville se réserve le droit de faire cesser cet usage conditionnel advenant que les conditions émises ne soient pas respectées ou que des plaintes fondées soient déposées en regard de cet usage.
- Qu'une évaluation soit faite au printemps 2024 concernant le renouvellement de cet usage conditionnel.

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la recommandation 027-2023 du

Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder l'usage conditionnel demandé avec les conditions énumérées;

Que la Ville d'Acton Vale retire l'usage conditionnel demandé s'il s'avérait que des plaintes fondées sont faites en rapport à cet usage.

#### Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### ... VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 11.

M. Éric Caron	Demande qu'est-ce qu'il va se passer avec la Manoir. Dis trouver la situation inquiétante, insécurisante, puisque des gens entrent, car le bâtiment est mal barricadé.
Mme Sylvie Caouette	<ul> <li>Demande à qui appartient la route Tétreault et apporte des commentaires sur son état.</li> <li>Demande si la Ville peut aller tailler les arbres en arrière du Tim Hortons et les sapins sur la rue Adam.</li> </ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 26.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures vingt-six minutes (20;26).

Éric Charbonneau Maire Claudine Babineau, OMA Greffière

### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Renée Lajoie, trésorière adjointe, certifie par la présente que la	√ille
d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffis	ants
pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal	sont
projetées.	
Trésorière adjointe Date	